

tenue sous la présidence de Madame CORNELOUP, assisté(e)  
de Monsieur HUCHOT et Madame VILLEMEJEANNE, Conseillers  
En présence de Madame GAVALDA, Rapporteure publique  
Madame LECLERCQ, Greffière

**10 heures 00**

01)	<b>DOSSIER N° 2304060</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Pauline VILLEMEJEANNE</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Annulation de l'arrêté n° PC 34307 23 M0004 en date du 12 mai 2023 par lequel le maire de la commune de Sussargues a délivré un permis de construire à M. x en vue de la construction d'une maison individuelle avec garage et places de stationnement sur un terrain sis Allée de la Garrigue	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur x Madame x Monsieur x Madame x	Maître AVALLONE Sébastien (Cour) Maître AVALLONE Sébastien (Cour) Maître AVALLONE Sébastien (Cour) Maître AVALLONE Sébastien (Cour)
<b>Défendeur</b>	COMMUNE DE SUSSARGUES Monsieur x	SELARL VALETTE-BERTHELSEN SELARL MAILLOT AVOCATS & ASSOCIES
02)	<b>DOSSIER N° 2304286</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Pauline VILLEMEJEANNE</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Annulation de l'arrêté n° DP 34129 23 M0115 en date du 22 mai 2023 par lequel le maire de la commune de Lattes s'est opposé à la déclaration préalable déposée par la SAS Free Mobile pour la construction d'une station relais de téléphonie mobile sur un terrain sis lieudit « les Montouzères ».	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	FREE MOBILE	PAMLAW AVOCATS (Cour)
<b>Défendeur</b>	COMMUNE DE LATTES	SELARL VPNG AVOCATS (Cour)

**10 heures 00**

03)	<b>DOSSIER N° 2304287</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Pauline VILLEMEJEANNE</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Annulation de L'arrêté accordant permis de construire n° PC 34162 21 K0033 aux consorts x pris par le Maire de la Commune de MONTAGNAC pour la construction d'une maison avec garage 4 impasse de l'orangerie à Montagnac	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur x	Maître DHEROT Charlène
<b>Défendeur</b>	COMMUNE DE MONTAGNAC	SCP CGCB & ASSOCIES (Cour)
<b>Observateur</b>	Monsieur et Madame x	SELARL BERNIER & D'ALIMONTE
04)	<b>DOSSIER N° 2304414</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Pauline VILLEMEJEANNE</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Annulation de l'arrêté n° PC 3422722M0022 en date du 17 avril 2023 par lequel le maire de la commune de Restinclières a délivré un permis de construire à M. x en vue de la construction d'une villa plain-pied avec terrasse et piscine sur un terrain sis 27 Chemin de Sussargues parcelle cadastrée AL1022.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Madame x Monsieur x	Madame x Monsieur x
<b>Défendeur</b>	COMMUNE DE RESTINCLIERES	SELARL MAILLOT AVOCATS & ASSOCIES
<b>Observateur</b>	Monsieur x	Monsieur x
05)	<b>DOSSIER N° 2304863</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Pauline VILLEMEJEANNE</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	ANNULATION de la décision du 10 juillet 2023 relative à sa mutation d'office dans l'intérêt du service au collège Marcel Pagnol à Montpellier à compter du 01/09/2023	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur x	Monsieur x
<b>Défendeur</b>	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE MONTPELLIER	

Arrêté le 04/06/2026

Le président du tribunal